



2024/

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2024/COM25

**Objet : Vote du Compte de Gestion du Service de Soins Infirmiers à
Domicile (SSIAD) de Ris-Orangis-exercice 2023**

Séance du lundi 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à quatorze heures.
Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville, sous
la présidence de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : mardi 11 juin 2024

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs :

Josiane BERREBI, Gisèle FRANCIS, Denise POEZEVARA,
Siegfried VAN WAERBEKE, Marcus M'BOUDOU,
Sandakichenin DJANARTHANY, Bernard CASSAIGNE,
Daniel DOUCHET, Danielle DESRONDAUX.

Nombre de
membres

En exercice : 13

Présents à la
séance : 9

Votants : 9

Absent.e.s / excusé.e.s :

Stéphane RAFFALLI, Serge MERCIECA. Ange MARTINEZ,
Michèle LAPLAZA.

Absent.e.s représenté.e.s :

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice
et peuvent délibérer valablement, en exécution de
l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du
Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T 01 69 02 52 52
F 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr



C.C.A.S.
de Ris-Orangis
Conseil d'Administration
du 17 juin 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/COM25

Objet : Vote du Compte de Gestion du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Ris-Orangis-exercice 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI** Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R 123-1 à R 123-26,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

VU le Budget Primitif 2023 du Service de Soins Infirmiers A Domicile,

VU le Compte Administratif 2023 du Service de Soins Infirmiers A Domicile,

VU le compte de gestion 2023 du Service de Soins Infirmiers A Domicile, établi par Madame la Receveuse,

APRES DELIBERATION

DECLARE le Compte de Gestion du Service de Soins Infirmiers A Domicile, dressé pour l'exercice 2023 par la Receveuse municipale, conforme au Compte Administratif 2023 du Service de Soins Infirmiers A Domicile, tel que présenté ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opérations budgétaires de Dépenses

Chapitre 11 (Groupe I)	45 763,50 €
Chapitre 12 (Groupe II)	438 330,84 €
Chapitre 16 (Groupe III)	15 322,67 €
TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES	<u>499 417,01 €</u>

Opérations budgétaires de Recettes

731112 « Produit de la tarification personnes âgées »	489 745,35 €
731212 « Produit de la tarification personnes handicapées »	33 178,04 €
7588 « Produits divers de gestion courante »	1,56 €
TOTAL DES RECETTES BUDGETAIRES	<u>522 924,95 €</u>

Résultat d'exploitation comptable de l'exercice 2023 : **23 507,94 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes

28188 « Dotation aux amortissements » 2023	52,80 €
001 « Excédent d'investissement au 31/12/2022 reporté »	7 421,96 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	<u>7 474,76 €</u>
--	--------------------------

Dépenses

Dépenses de l'exercice 2023	0,00 €
-----------------------------	--------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	<u>0,00 €</u>
--	----------------------

<u>Résultat brut de clôture de la section d'investissement :</u>	<u>7 474,76 €</u>
---	--------------------------

ARRETE ET VOTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Président certifie sous
sa responsabilité
Le caractère exécutoire de
cet acte :
Publié le :
Notifié le :
La présente décision peut
faire l'objet d'un recours
Devant le Tribunal
Administratif de Versailles
Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane RAFFALLI
Président du CCAS
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



